

**REALISATION D'UNE LIGNE DE BUS A HAUT NIVEAU DE
SERVICE ENTRE LA PLACE CASTELLANE
ET LE POLE UNIVERSITAIRE DE LUMINY**

MARSEILLE 6^{ème}, 8^{ème}, et 9^{ème} ARRONDISSEMENTS

**AVENANT N°2
A LA CONVENTION CADRE RELATIVE AUX ETUDES ET REALISATIONS DE
DEVIATIONS ET PROTECTION DES INSTALLATIONS ET RESEAUX
ENTERRES ET AERIENS**

Entre :

La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**, représentée par son Président,
Monsieur **Guy TEISSIER**, en vertu de la délibération du Bureau de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole N°, en date du
.....

Et désignée ci-après **MPM**, d'une part,

Et :

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), Société Anonyme à directoire et conseil de
surveillance au capital social de 270 037 000 €, immatriculée au registre du Commerce et des
Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, dont le siège social est situé Tour
Winterthur à Paris La Défense Cedex 92 085, représentée par Monsieur **Arnaud BICHE**,
agissant en qualité d'Adjoint au Directeur, Délégué Raccordement Ingénierie, de la Direction
Régionale Provence Alpes du Sud, faisant éléction de domicile à ERDF, 345 Avenue Mozart,
13 626 Aix en Provence Cedex.

Et désignée ci-après **l'Occupant**, d'autre part,

PREAMBULE

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, autorité organisatrice des transports depuis le 01/01/2001, est Maître d'Ouvrage de l'opération de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy, à Marseille (6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).

Dans le cadre de cette opération, le groupement de maîtrise d'œuvre chargé de la conception et de la réalisation de la ligne de BHNS Castellane / Luminy a procédé aux enquêtes réseaux et a rencontré les concessionnaires dont les ouvrages seront impactés par les travaux.

Cela a notamment abouti à la signature d'une convention cadre entre l'**Occupant** et MPM le 21 février 2014.

Dans la continuité de la convention cadre qui a été signée, l'**Occupant** a souhaité profiter du projet de BHNS Castellane / Luminy pour renouveler et développer le réseau de distribution HTA, entre l'Obélisque de Mazargues et le pont Mireille d'une part et entre le rond-point Pierrien et la faculté de Luminy d'autre part. Ainsi un avenant n°1 à la convention initiale approuvé le 19 février 2015 a précisé les modalités de réalisation de ces travaux et de leur prise en charge financière.

Comme précisé dans la convention cadre, après analyse des plans des réseaux de l'**Occupant** et validation par ce dernier du report des réseaux réalisé par le maître d'œuvre, ce dernier a constaté qu'une partie du réseau électrique situé sur l'emprise du projet était impactée par l'opération de BHNS Castellane / Luminy.

La réalisation du BHNS, entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy, nécessite qu'il soit procédé au déplacement d'une partie des installations et réseaux enterrés ou aériens de l'**Occupant** afin de les rendre compatibles avec :

- La réalisation de la plate-forme et des stations du BHNS ;
- L'exploitation du réseau de transport en commun sur le domaine public ;
- La réalisation ou le réaménagement et l'exploitation des voiries dans le périmètre du projet.

Ainsi, une proposition de principe de dévoiement (déplacement et enfouissement de réseaux électriques) a été présentée en ce sens à l'**Occupant**.

L'avenant n°2 à la convention initiale précise les modalités de réalisation des travaux de déplacement et d'enfouissement des réseaux électriques de l'**Occupant** demandés par MPM au titre du projet, sur la section du BHNS Castellane / Luminy comprise entre l'Obélisque de Mazargues et le rond-point Pierrien (section 3). Il précise également les modalités de leur prise en charge financière ainsi que de celles des études relatives à ces travaux.

Vu :

- le code de la voirie routière ;

- le règlement général de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° V014/1071/CC du 18 décembre 2006 ;

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n°2

L'article 1 de la convention cadre signée le 21 février 2014 a défini les conditions techniques et financières de réalisation des « Etudes » et des « Travaux » de déviation des installations et des infrastructures des ouvrages électriques de l'**Occupant** nécessités par la réalisation du projet de BHNS Castellane / Luminy.

Elles demeurent valables pour le présent avenant n°2 sauf éventuelles autres dispositions décrites ci-après.

Le périmètre global des travaux de l'opération BHNS est décrit en Annexe 1. Il est découpé en plusieurs sections dont la section 3 qui va de l'Obélisque de Mazargues au rond-point Pierrien, objet du présent avenant n°2.

Le présent avenant n°2 à la convention entre **MPM** et l'**Occupant** a pour objet de définir les modalités de réalisation des travaux de déplacement et d'enfouissement des réseaux électriques de l'**Occupant** demandés par **MPM** au titre du projet, sur la section 3 du BHNS Castellane / Luminy. Il précise également les modalités de leur prise en charge financière ainsi que de celles des études relatives à ces travaux.

L'Occupant s'engage à exécuter ces travaux en sa qualité de concessionnaire des réseaux de distribution d'électricité sur la ville de Marseille.

Pour sa part, **MPM** s'engage à financer une partie de ces travaux suivant les modalités définies aux articles 5 et 10 et en Annexe 3 du présent avenant n°2.

ARTICLE 2 - MODALITES TECHNIQUES D'EXECUTION DES TRAVAUX DE DEPLACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE L'OCCUPANT (section 3 - Obélisque de Mazargues / Rond-point Pierrien)

2.1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'Occupant a réalisé l'analyse des dévoiements (déplacement et enfouissement de réseaux électriques) proposés par le maître d'œuvre du projet BHNS, sur la section 3 du BHNS Castellane / Luminy.

Il apparaît ainsi effectivement nécessaire de déplacer et d'enfouir un certain nombre de réseaux électriques de l'**Occupant** sur la section 3 du BHNS pour permettre la réalisation de l'opération.

a) Enfouissement des réseaux aériens BT :

Afin d'effectuer les enfouissements des réseaux concernés, **l'Occupant** devra réaliser les travaux décrits sommairement en Annexe 4 et précisés sur les plans de principe figurant en Annexe 2.

Ces plans ont été validés par **l'Occupant** ainsi que par le maître d'œuvre de **MPM**.

En synthèse :

- l'ensemble des 560 mètres de ligne aérienne BT longitudinale à Tassigny seront enterrés
- sur 27 supports bois ou béton situés sur l'avenue De Lattre de Tassigny, 20 supports seront déposés, 7 supports seront conservés ; par ailleurs 1 support sera créé au PK1009.

b) Dévoiements des réseaux souterrains HTA et BT existants :

Les travaux de dévoiements sont décrits sur les plans de principe figurant en Annexe 2.

Ces plans ont été validés par **l'Occupant** ainsi que par le maître d'œuvre de **MPM**.

L'Annexe 3 précise dans ses commentaires la répartition de la maîtrise d'œuvre entre **l'Occupant** et **MPM** en fonction de chaque tronçon à enfouir ou dévier.

2.2 - MODALITES D'EXECUTION DES TRAVAUX

MPM a notamment attribué une mission de coordination des travaux au maître d'œuvre du projet de BHNS Castellane / Luminy.

L'Occupant s'engage à se faire représenter aux réunions de coordination organisées par ce dernier ou par **MPM** afin de programmer le phasage des travaux, objet du présent avenant n°2.

De plus, **l'Occupant** devra travailler en coordination avec l'ensemble des concessionnaires impactés par le projet de BHNS.

Avant tout commencement d'exécution des travaux, **l'Occupant** adressera à **MPM** les plans d'exécution des travaux de déplacement et/ou d'enfouissement des ouvrages existants pour approbation. Enfin, il définira les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour protéger ses installations et ses réseaux, pendant les travaux du BHNS Castellane / Luminy.

ARTICLE 3 - MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE DEPLACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE L'OCCUPANT (section 3 - Obélisque de Mazargues / Rond-point Pierrien)

L'article 2 de la convention cadre signée le 21 février 2014 demeure d'actualité et est complété de la façon suivante :

L'Occupant est maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour la réalisation de l'ensemble des études et des travaux de déplacement et d'enfouissement de ses réseaux électriques sur la

section 3 (Obélisque de Mazargues / Rond-point Pierrien) du BIINS Castellane / Luminy. Il dispose d'un savoir-faire et de la connaissance exclusive de ses installations et réseaux.

A ce titre, **L'Occupant** assure la réalisation des interventions sur les réseaux dont il est gestionnaire en tenant compte des modalités de coordination et du planning établi en concertation avec **MPM**, son maître d'œuvre ou son représentant.

Ces modalités une fois décidées d'un commun accord s'imposent contractuellement à toutes les entreprises intervenant pour le compte de **L'Occupant**.

L'Occupant effectuera notamment les opérations suivantes relatives aux travaux du présent avenant n°2 :

- Réalisation des plans et des dossiers administratifs ;
- Déclarations de travaux (DT) ;
- Réalisation des travaux ;
- Surveillance et contrôle technique des travaux ;
- Plan de recatement des travaux. Les plans des réseaux devront être de classe A conformément au Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 sur les DT/DICT.

En cas de remise gratuite de tranchées, les spécifications techniques à respecter seront fournies par **L'Occupant** à **MPM**.

ARTICLE 4 - COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

L'article 3 de la convention cadre signée le 21 février 2014 s'applique au présent avenant n°2.

ARTICLE 5 - PRINCIPE DE FINANCEMENT DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE DEPLACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE L'OCCUPANT (section 3 - Obélisque de Mazargues / Rond-point Pierrien)

Les principes de financement des Etudes et des Travaux de déplacement des ouvrages énoncés à l'article 6 de la convention cadre signée le 21 février 2014 demeurent applicables au présent avenant n°2 sauf éventuelles autres dispositions décrites ci-après.

L'Occupant a estimé les frais d'études d'avant-projet de déplacement et d'enfouissement de ses réseaux électriques, objet du présent avenant n°2, à **5600 € HT** correspondant à 15 heures d'accompagnement du projet par Ingénieur et à 35 heures d'étude par technicien.

Ces frais d'études d'avant-projet sont supportés financièrement par **MPM**.

Les modalités de remboursement de ces travaux sont précisées à l'article 10 qui suit.

Les études d'exécution de détail à réaliser par **L'Occupant** en vue de la réalisation des travaux de déplacement et d'enfouissement des réseaux électriques, objet du présent avenant n°2, sont prises en charge financière par la partie qui supporte le coût des travaux qu'elles

définissent, conformément à l'article 6 de la convention cadre signée le 21 février 2014. Ces coûts sont intégrés aux prix unitaires figurant en Annexe 3 du présent avenant n°2.

Le montant global des travaux définis à l'article 2.1 a été évalué à **357 216,84 € HT** (cf. chiffrage en Annexe 3).

Il se décompose en :

Enfouissement des réseaux aériens BT

- A charge financière de l'Occupant → **92 246,11 €**
- A charge financière MPM → **134 066,01 €**

Dévoisement des réseaux souterrains HTA et BT existants

- A charge financière de l'Occupant → **130 904,72 €**
- A charge financière MPM → **néant** du fait que les réseaux souterrains existants à dévier sont situés sous le domaine public routier et que leur dévoisement est dans l'intérêt de ce domaine occupé.

Soit au global :

223 150,83 € HT à charge financière de l'Occupant

134 066,01 € HT à charge financière de MPM.

Ainsi le montant total HT des travaux que MPM s'engage à rembourser à l'Occupant s'élève à **134 066,01 € HT**. Les modalités de remboursement de ces travaux sont précisées à l'article 10 qui suit.

L'estimation des études et des travaux du présent avenant n°2 est donnée à titre indicatif.

Dans le cas où cette estimation prévisionnelle devrait être dépassée, chacune des parties s'engage à supporter les surcoûts qui la concernent.

En tout état de cause, MPM et l'Occupant s'engagent à minimiser les coûts autant que possible et à respecter l'enveloppe financière prévisionnelle ci-dessus.

ARTICLE 6 - DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX DE DEPLACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE L'OCCUPANT (section 3 - Obélisque de Mazargues / Rond-point Pierrien)

Les travaux de déplacement et d'enfouissement des réseaux électriques de l'**Occupant** sur la section 3 du BHNS Castellane / Luminy seront réalisés sur la base d'un planning validé par l'**Occupant** et MPM (ou son représentant).

L'**Occupant** est d'ores et déjà informé qu'il doit se mettre en capacité de terminer ses travaux avant le début des travaux de MPM sur l'emprise considérée, sous réserve de la disponibilité des emprises utiles à leur réalisation et de l'obtention des autorisations correspondantes notamment administratives, légales et réglementaires.

Par conséquent, l'**Occupant** se chargera d'obtenir les autorisations administratives nécessaires et la libération des emprises nécessaires à ses travaux.

Cependant, si les contraintes de planning ou autres contraintes empêchent la réalisation de travaux de l'**Occupant** avant le début des travaux de MPM sur l'emprise considérée, alors l'**Occupant** inscrira ses travaux dans l'emprise des travaux de MPM et coordonnera les-dits travaux avec ceux de MPM.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE - RECEPTION DES TRAVAUX

Les modalités de l'article 8 de la convention cadre signée le 21 février 2014 demeurent d'actualité, en particulier :

A l'achèvement des travaux relevant de sa responsabilité, l'**Occupant** effectuera les opérations préalables à la réception de ses ouvrages.

La réception des travaux sera assurée par l'**Occupant** en présence d'un représentant de MPM.

Avant la réception des travaux, l'**Occupant** remettra à MPM les plans de récolement des réseaux modifiés ou créés pour le seul usage de MPM dans le cadre du projet du BHNS au format CC44. Ces documents seront fournis sous forme numérique au format dxf ou dwg, accompagnés au besoin d'un tirage papier.

ARTICLE 8 - PROPRIETE DES OUVRAGES ET REFECTIONS DE VOIRIE

Les articles 9 et 10 de la convention cadre signée le 21 février 2014 demeurent applicables.

ARTICLE 9 - ABANDON OU MODIFICATION DU PROJET

L'article 11 de la convention cadre signée le 21 février 2014 reste valable pour le présent avenant n°2, en particulier :

« Dans l'hypothèse où, dans un délai de TROIS ans à compter de la notification de la présente convention, **MPM** déciderait pour quelque raison que ce soit de ne pas poursuivre tout ou partie du projet de création du BHNS, les frais engagés par l'**Occupant** comprenant les frais d'études et de modification des réseaux de distribution publique d'électricité (y compris réseaux provisoires) et de leurs accessoires engagés par l'**Occupant** lui seront intégralement remboursés par **MPM**, sur la base d'un relevé justifié des dépenses ».

ARTICLE 10 - MODALITES DE REMBOURSEMENT

10.1 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES ETUDES

Comme précisé à l'article 5, ci-dessus, le montant total HT prévisionnel des études d'avant-projet que **MPM** s'engage à rembourser à l'**Occupant** s'élève à **5600 € HT**.

Dans le cas où **MPM** déciderait, pour quelque raison que ce soit, de ne pas poursuivre tout ou partie du projet de création du BHNS sur la section 3, **MPM** remboursera intégralement les frais d'études de détail engagés par l'**Occupant**, sur la base d'un relevé justifié des dépenses.

Aussi, à la fin des études de détail réalisées, l'**Occupant** établira une facture récapitulative pour un règlement complet et définitif des coûts d'études de détail engagés relatifs aux travaux définis à l'article 2.1 du présent avenant².

Une copie du dossier d'études de détail sera jointe à la facture.

10.2 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX

Pour chaque tronçon cité en Annexe 3, à la fin des travaux et après réception sans réserves, l'**Occupant** établira une facture récapitulative pour un règlement complet et définitif des coûts des travaux que doit lui rembourser **MPM** pour le tronçon concerné.

Comme précisé à l'article 5, ci-dessus, le montant total HT prévisionnel des travaux que **MPM** s'engage à rembourser à l'**Occupant** s'élève à **134 066,01 € HT**.

Une copie des plans de récolement des travaux correspondants sera jointe à chaque facture.

10.3 - FACTURATION

Les factures présentées par l'**Occupant** à l'attention de **MPM** devront respecter les modalités décrites à l'article 12 de la convention cadre signée le 21 février 2014.

Elles sont rappelées ci-après :

Si **MPM** doit prendre en charge tout ou partie des « Etudes » et « Travaux » réalisés par l'**Occupant**, le montant de cette prise en charge lui sera transmis sous forme de factures faisant référence à la présente convention.

Les montants de ces factures ne sont pas assujettis à la TVA.

Le cas échéant, la refacturation à **MPM** de prestations effectuées, pour le compte de l'**Occupant** par un tiers sera faite sur la seule base du montant HT facturé à l'**Occupant** par ce tiers.

Les factures présentées à l'attention de **MPM** devront être adressées (1 exemplaire original) à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks Atrium 10.7
10 Place de la Joliette
BP 48014
13562 MARSEILLE Cedex 02

Les factures ne pourront être établies qu'à condition du parfait achèvement des « Etudes » et « Travaux » dont elles font l'objet. Elles devront être accompagnées d'une pièce justifiant si nécessaire le surcoût occasionné à l'**Occupant**.

A l'appui des factures seront annexées :

- Un mémoire récapitulatif des dépenses effectuées, reprenant le même niveau de détail des prestations effectuées que celui utilisé en Annexe 3 pour l'estimation des dépenses
- Le plan de récolement des travaux effectués, vérifié par le Maître d'œuvre de **MPM** du projet de BIINS Castellane / Luminy.

Le paiement devra intervenir dans les 30 jours après réception de la facture.

Tout dépassement de ce délai de paiement fera courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice de l'**Occupant**, calculés au taux légal, en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de deux points.

ARTICLE 11 - DUREE DE L'AVENANT n°2

Le présent avenant n°2 prendra effet à compter de sa notification. Il est établi pour la durée nécessaire au traitement complet des dispositions techniques et financières qui y sont prévues.

ARTICLE 12 - LITIGES - REGLEMENTS DES DIFFERENDS

Les modalités relatives aux litiges et aux règlements des différends décrites à l'article 14 de la convention cadre signée le 21 février 2014 s'appliquent pleinement au présent avenant n°2.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITES - GARANTIES

Pendant l'exécution des travaux, objet de l'avenant n°2, **l'Occupant** assume les responsabilités incombant au maître d'ouvrage telles qu'elles sont définies dans le domaine des travaux publics en cas de dommages.

L'Occupant gère les garanties afférentes à ses propres installations et à son propre réseau.

L'Occupant prend en charge le règlement des litiges qui sont la conséquence directe de ses travaux à l'exception des réclamations des riverains consécutives aux conditions de réalisation du chantier qui seront instruites directement par **MPM**.

ARTICLE 14 - ELECTION DE DOMICILE

Pour la bonne application du présent avenant n°2, chacune des parties fait élection de domicile à :

- Pour **MPM** :

**Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
10, Place de la Joliette - Les Docks - BP 48014
13567 Marseille Cedex 02**

- Pour **l'Occupant** :

**Electricité Réseau Distribution France,
Direction Régionale Provence Alpes Du Sud
345 avenue Mozart CS 80845
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1**

ARTICLE 15 - DOCUMENTS ANNEXES A L'AVENANT n°2

Annexe 1 : périmètre global des travaux du projet BHNS Castellane/Luminy.

Annexe 2 : plans de principe des travaux de déplacement et d'enfouissement des réseaux électriques de l'Occupant sur la section 3 du BHNS Castellane / Luminy.

Annexe 3 : coûts estimatifs des travaux de déplacement et d'enfouissement des réseaux électriques de l'Occupant sur la section 3 du BHNS Castellane / Luminy.

Annexe 4 : avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux électriques aériens de l'Occupant sur la section 3 du BHNS Castellane / Luminy.

Fait à Marseille,

le,

en trois exemplaires originaux.

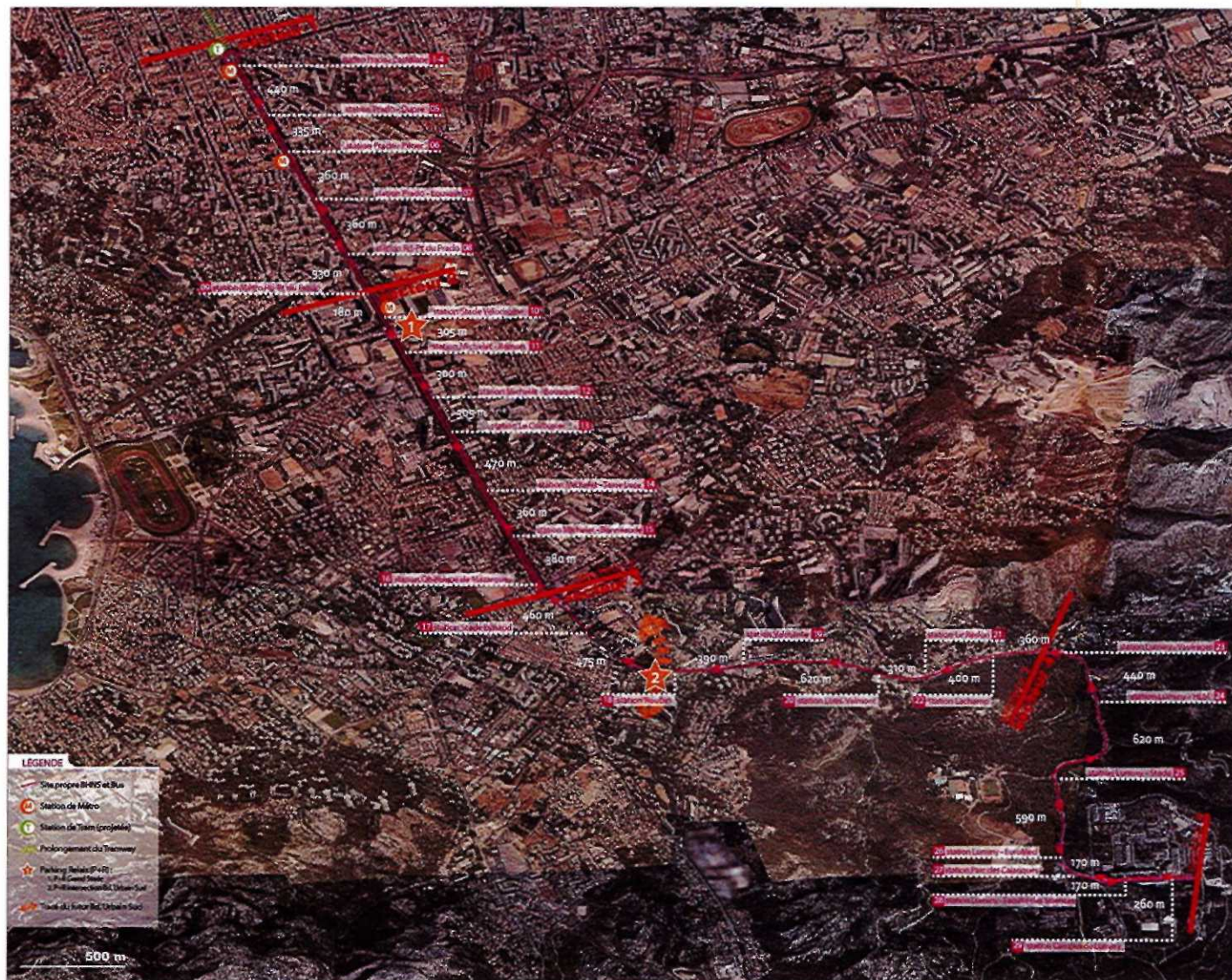
**Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président,**

**Pour Electricité Réseau Distribution France,
Direction Générale Provence Alpes du Sud
L'Adjoint au Directeur,
Délégué Raccordement Ingénierie**

Guy TEISSIER

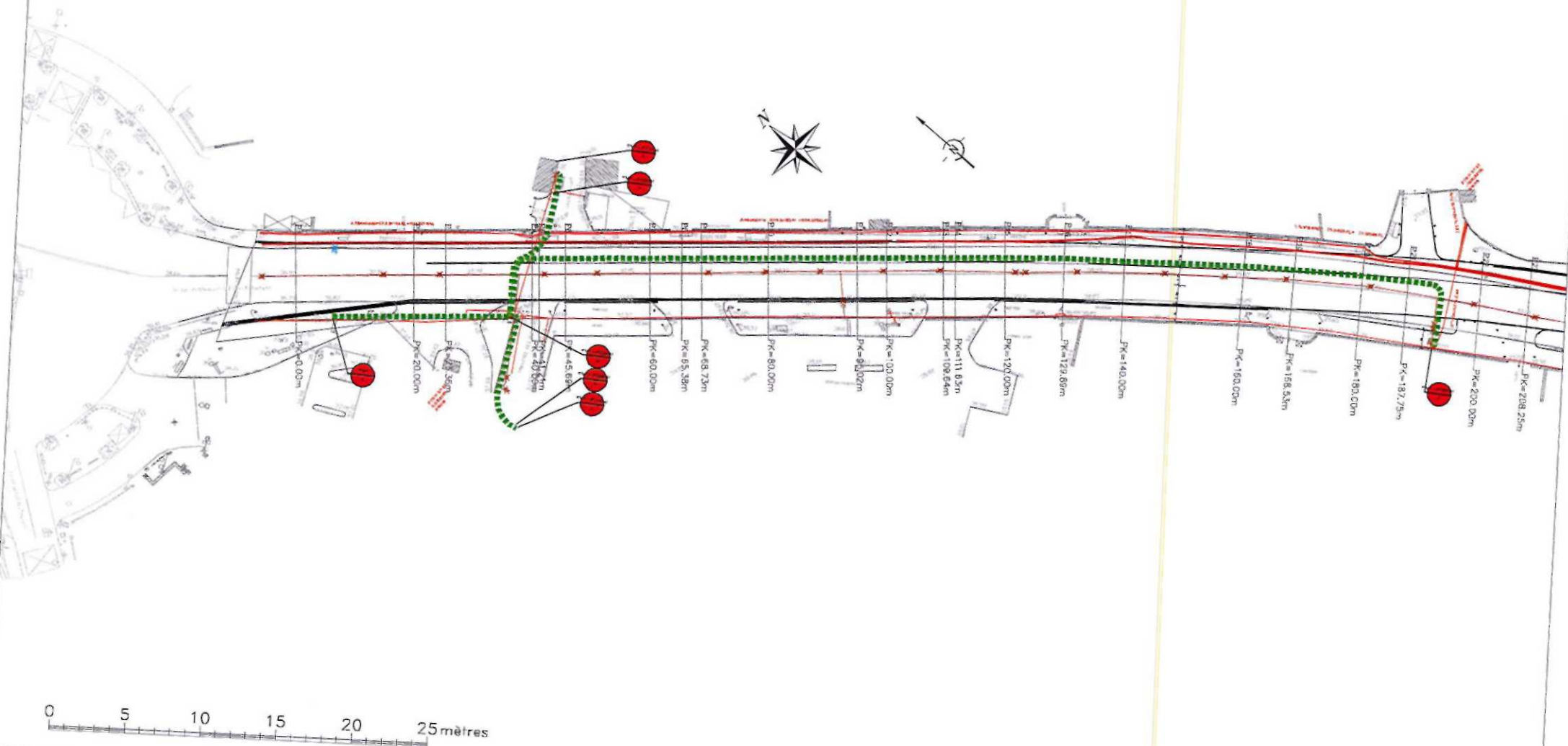
Arnaud BICHE

ANNEXE 1 : PERIMETRE GLOBAL DES TRAVAUX DU PROJET BHNS CASTELLANE / LUMINY



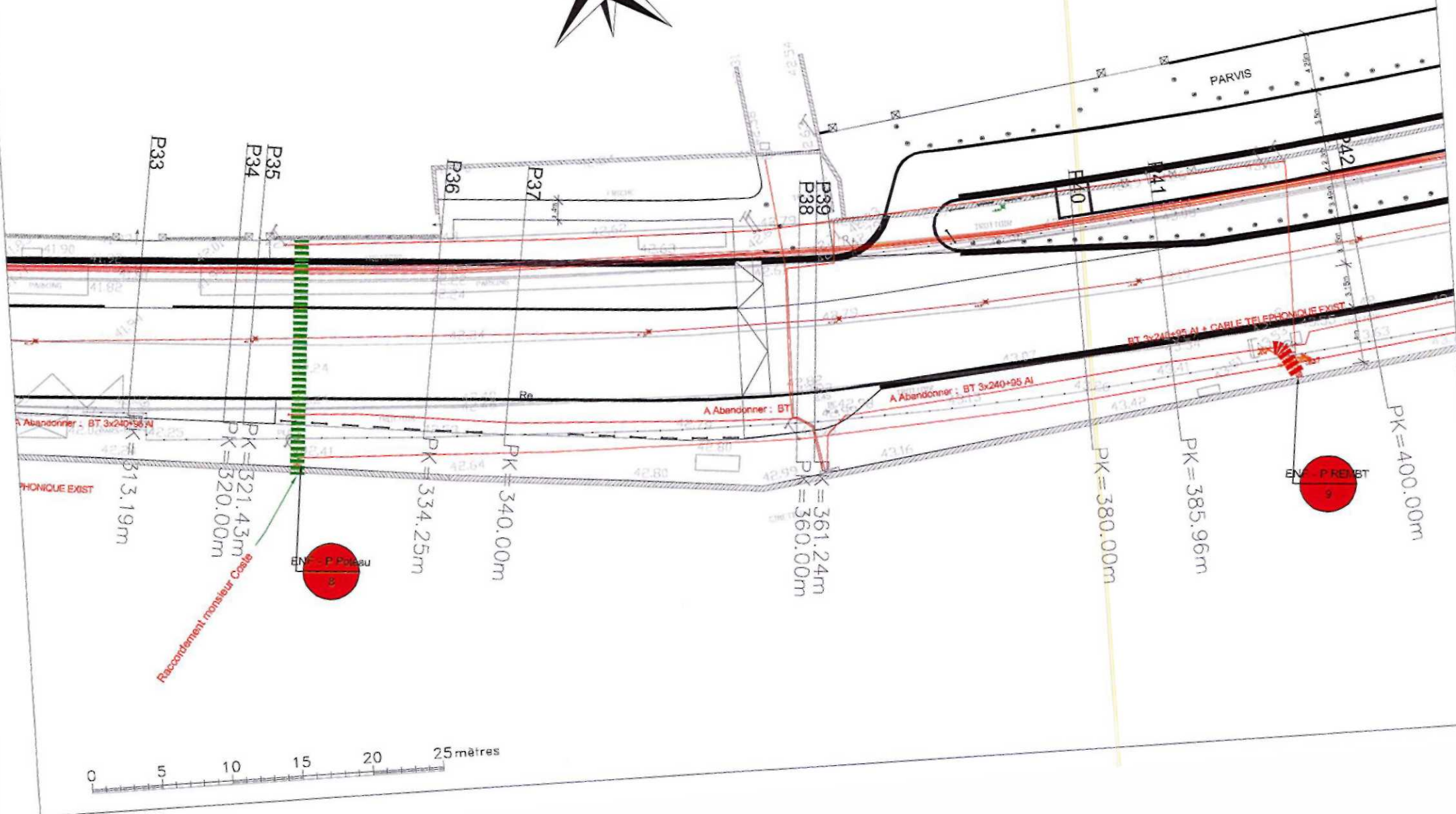
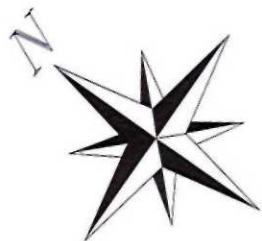
**ANNEXE 2 : PLANS DE PRINCIPE DES TRAVAUX DE DEPLACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX ELECTRIQUES DE L'OCCUPANT
SUR LA SECTION 3 DU BHNS CASTELLANE / LUMINY**

Tronçon n°1 : Obélisque Mazargues - Camping
Municipal
P101

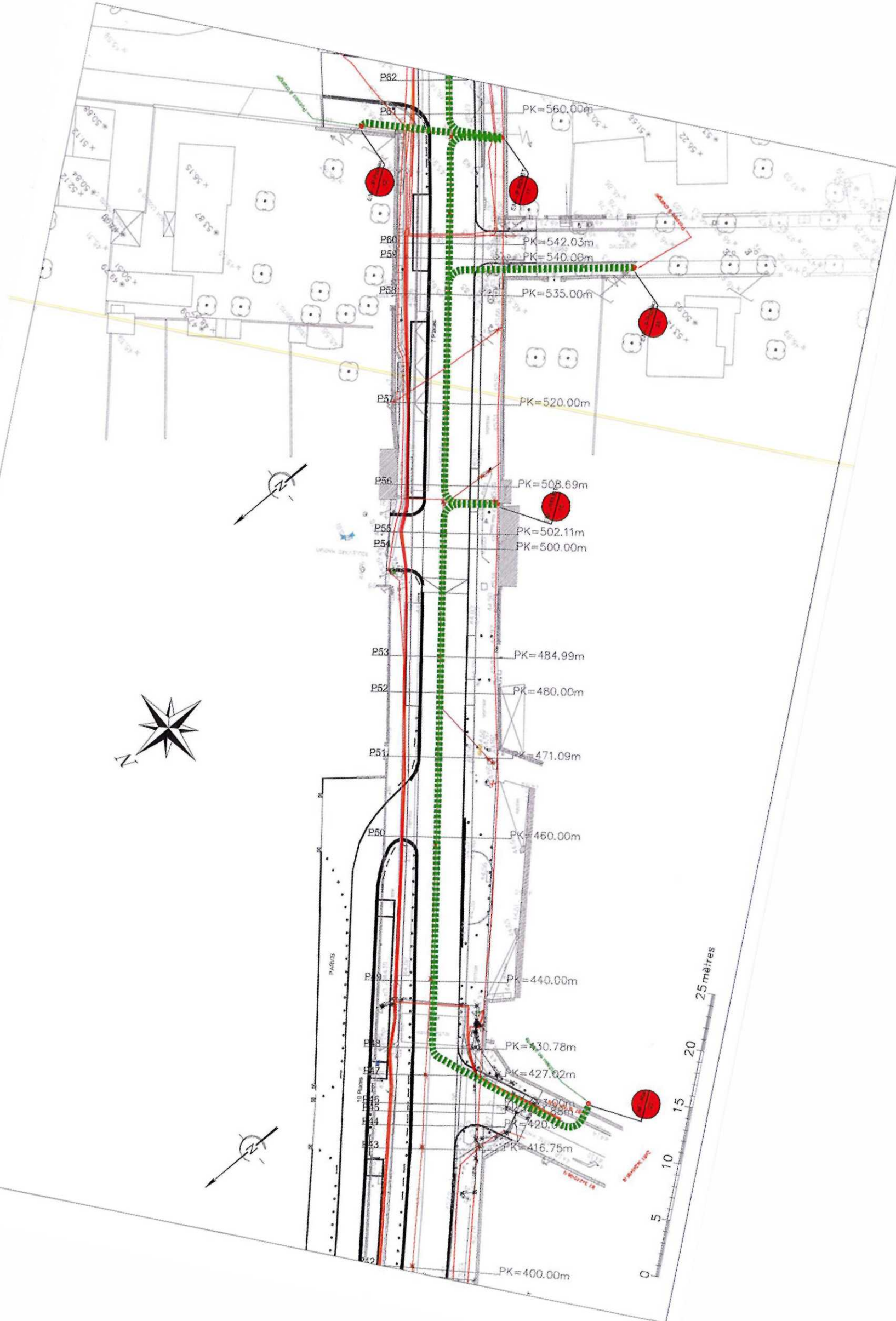


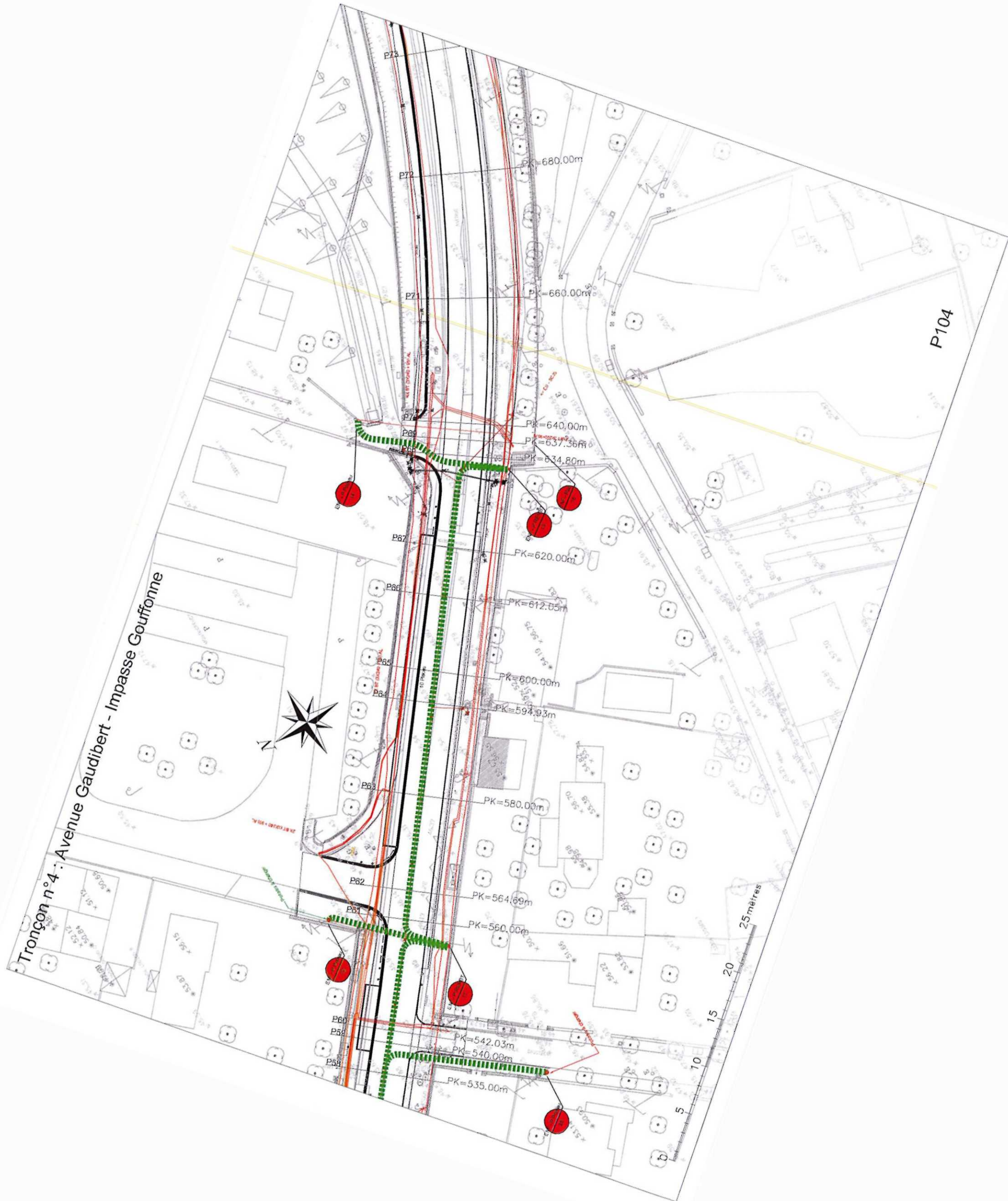
Tronçon n°2 : Stade Eynaud - Sainte Trinité

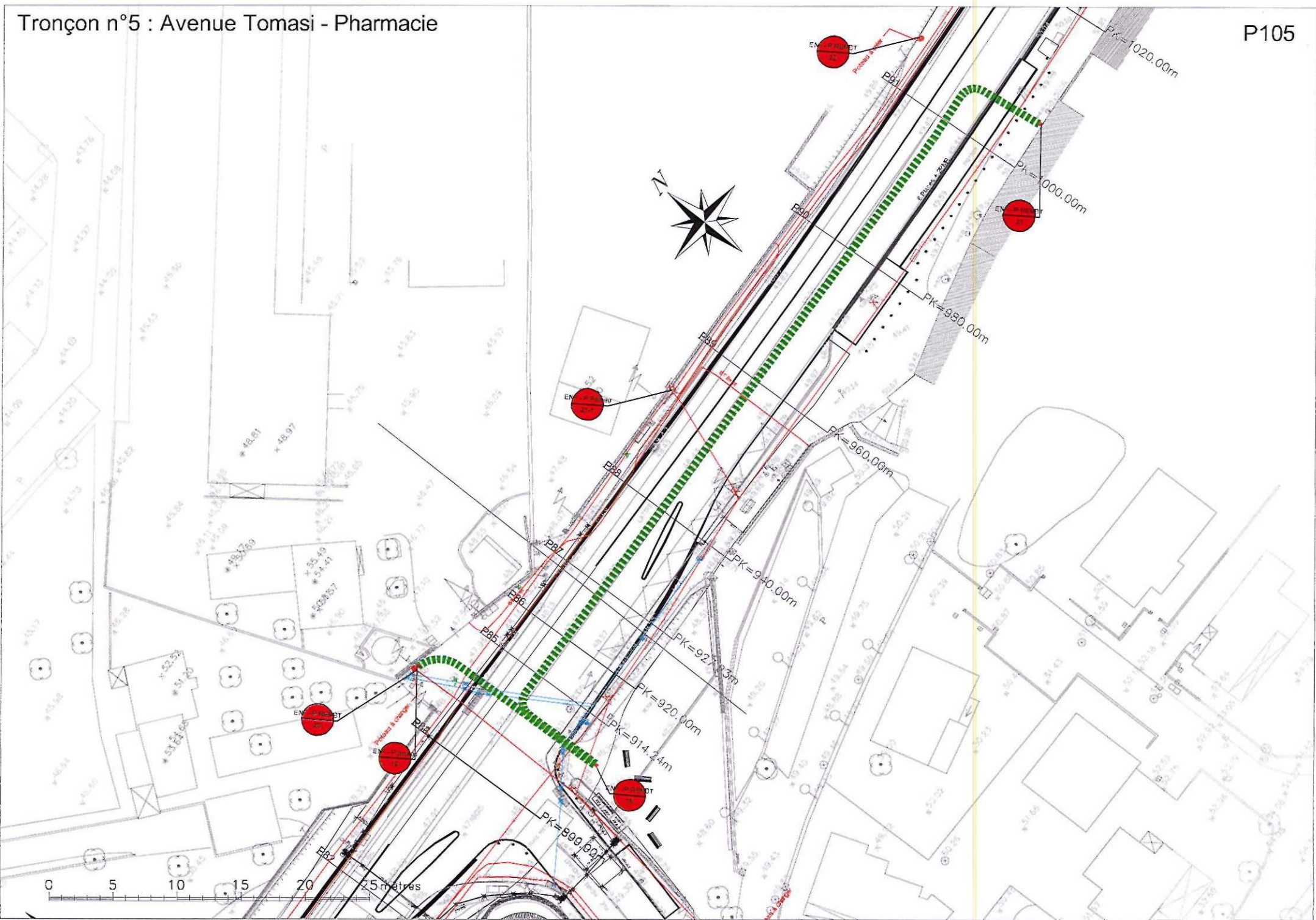
P102



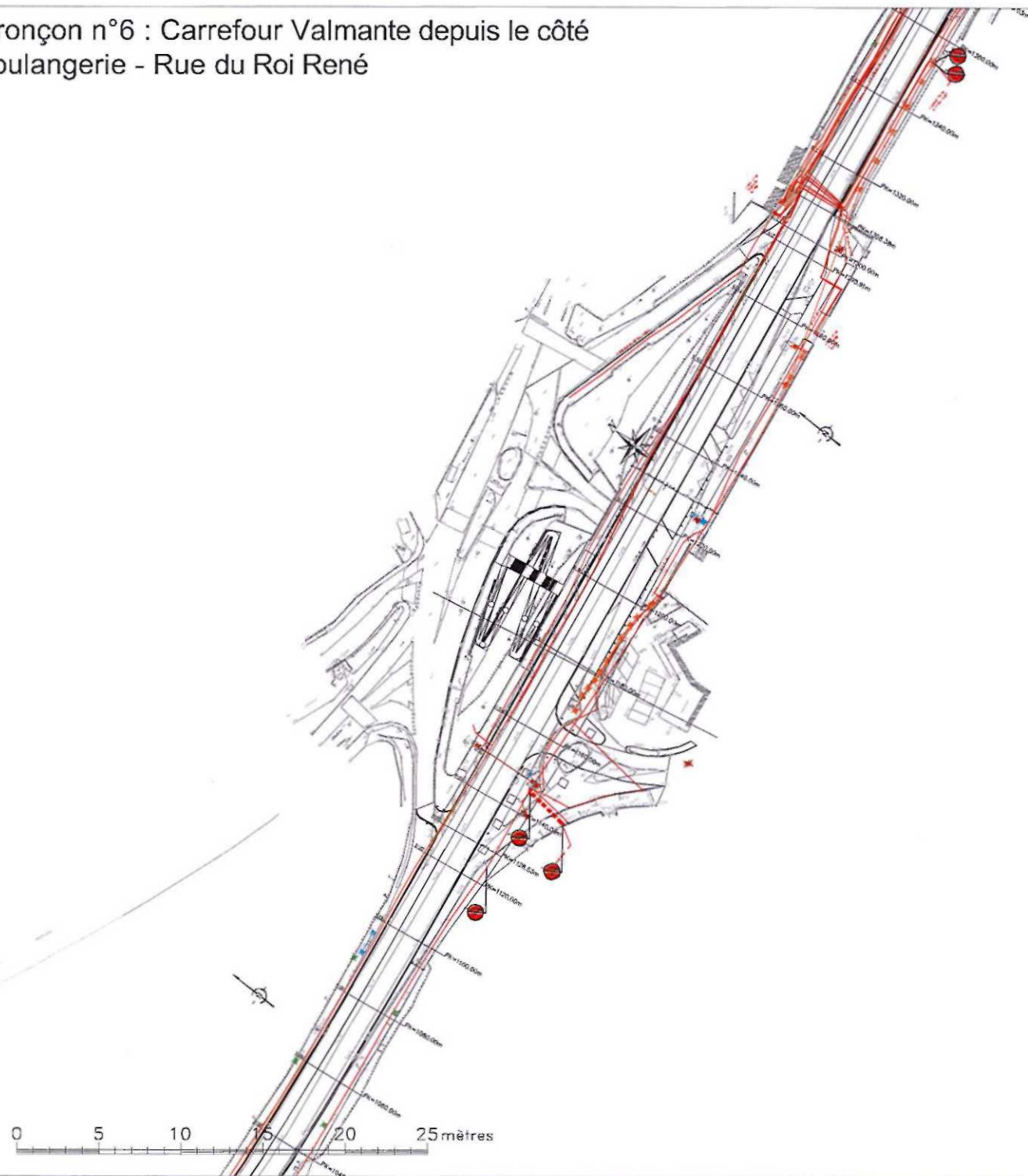
Tronçon n°3 : Traverse Magnan - Boulevard Magnan
P103







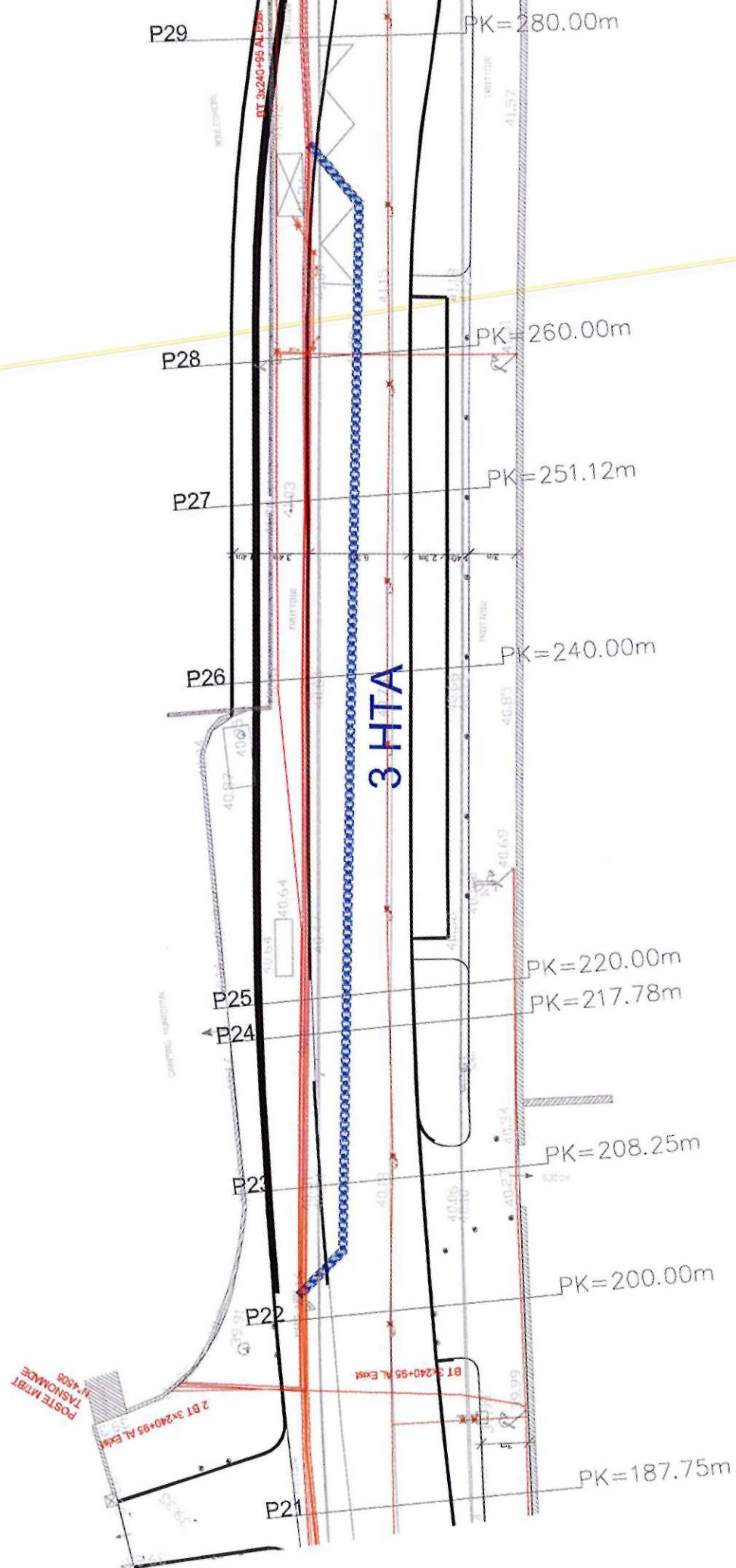
Tronçon n°6 : Carrefour Valmante depuis le côté
boulangerie - Rue du Roi René



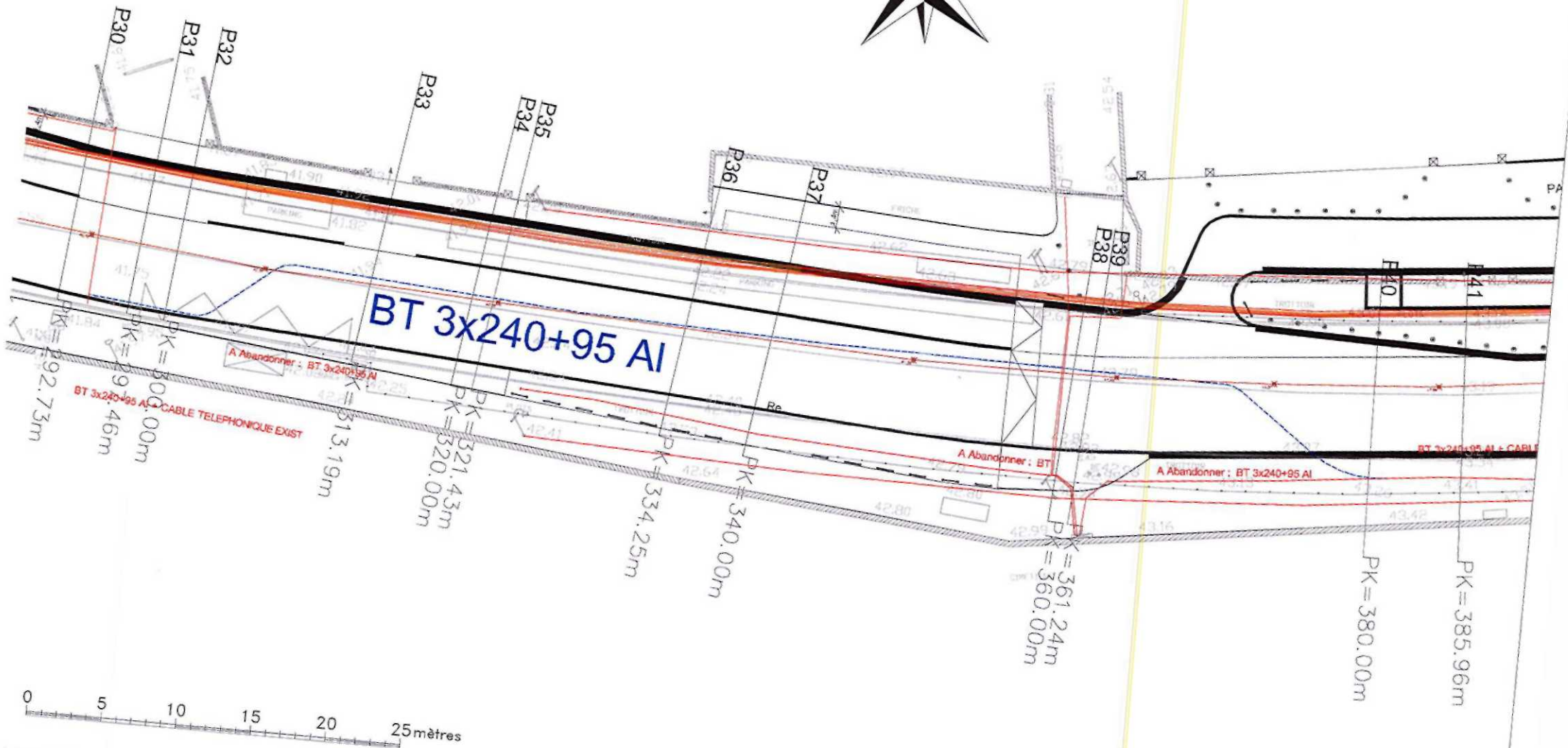
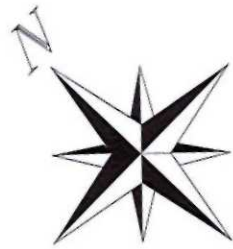
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015



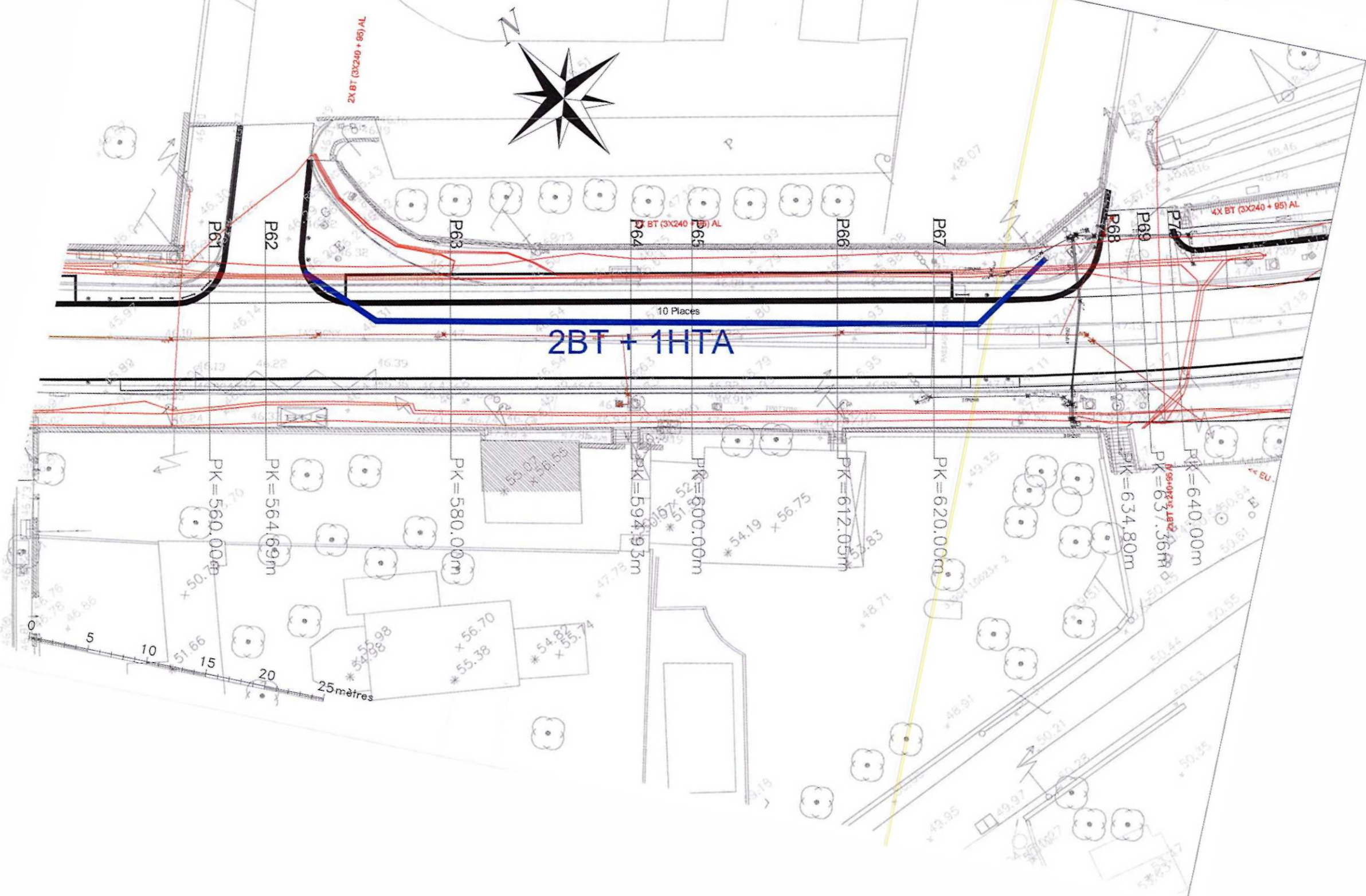
Tronçon n°1 : Camping Municipal - Cimetière
déviation de 3 câbles HTA



Tronçon n°2 : Cimetière - Sainte Trinité
déviation d'un câble BT



Tronçon n°3 : Résidence Montrency



**ANNEXE 3 : COUTS ESTIMATIFS DES TRAVAUX DE DEPLACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX ELECTRIQUES DE L'OCCUPANT
SUR LA SECTION 3 DU BHNS CASTELLANE / LUMINY**

Secteur 3A							
N° de plan	Enfouissement BT aérienne				Prise en charge financière Montant euros HT		Commentaires
		PK début	PK fin	Linéaire impacté	ErDF	CUMPM	
101	Tronçon n°1 : Obélisque Mazargues - Camping Municipal	0	195	195	25420,89		Terrassement longitudinal à av Tassigny et transversal (environ 240m) + fourreaux éventuels par CUMPM en remise gratuite. Fouilles ponctuelles + fourniture et pose supports, cables et coffrets par ERDF à charge financière ERDF.
102	Tronçon n°2 : Stade Eynaud - Sainte Trinité	324	394	70	11054,00		Terrassement + fourniture et pose supports, cables et coffrets par ERDF à charge financière ERDF.
103	Tronçon n°3 : Traverse Magnan - Boulevard Magnan	436	507	71		22113,57	Terrassement par ERDF (environ 120m) en surlargeur (opportunité raccordement immeuble neuf Le Lorenzo) à charge financière CUMPM. Fourniture et pose supports, cables et coffrets par ERDF à charge financière CUMPM.

104	Tronçon n°4 : Avenue Gaudibert - Impasse Gouffonne	531	638	107		65365,44	Terrassement par ERDF (environ 200m) à charge financière CUMPM. Fourniture et pose supports, câbles et coffrets par ERDF à charge financière CUMPM.
105	Tronçon n°5 : Avenue Tomasi - Pharmacie	900	1009	109	55771,22		Terrassement par ERDF (environ 170m) à charge financière ERDF. Fourniture et pose supports, câbles et coffrets par ERDF à charge financière ERDF.
106	Tronçon n°6 : Carrefour Valmante depuis le côté boulangerie - Rue du Roi René	1147	1354	207		46587	Terrassement par ERDF (environ 125m) à charge financière CUMPM. Fourniture et pose supports, câbles et coffrets par ERDF à charge financière CUMPM.
107	Tronçon n°7 : Lotissement Valmont	1813			0,00		Le support reste en place par dérogation : falaise renforcée par grillage. Pas de travaux.
				Total HT	92 246,11 €	134 066,01 €	

N° de plan	Dévoisement de réseaux existants				Prise en charge financière Montant HT		Commentaires
		PK début	PK fin	Linéaire impacté	ErDF	CUMPM	
201	Tronçon n°1 : Camping Municipal - Cimetière déviation de 3 câbles HTA	200	280	80	56787,2		Travaux par ERDF à charge financière ERDF
202	Tronçon n°2 : Cimetière - Sainte Trinité déviation d'un câble BT	290	390	100	30052,38		Travaux par ERDF à charge financière ERDF
203	Tronçon n°3 : Résidence Montmorency	564	630	66	44065,14		Travaux par ERDF à charge financière ERDF
				Total HT	130 904,72 €	- €	

				Total Général HT	223 150,83 €	134 066,01 €	
				TVA 0%	- €	- €	
				Total Général TTC	223 150,83 €	134 066,01 €	Global = 357 216,84 €

DETAILS DES CHIFFRAGES FINANCIERS

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Interlocuteur technique : DELALLEAU Eric
Téléphone : 04 42 14 18 63

Objet : DC25/004029 - P101
PK0 à PK195 – Obélisque Mazargues – Camping municipal

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
*Fourniture pose et raccordement d'un ensemble REMBT G3 450	4	592.08 €	0%	2 368.32 €
*Ajout d'une direction réseau BT en REMBT	4	180.52 €	0%	722.08 €
*Raccordement câble BT dans un poste HTA BT existant	2	197.92 €	0%	395.84 €
Remontée aéro-souterraine BT toutes sections	2	709.78 €	0%	1 419.56 €
Réalisation d'une dérivation pour reprise branchement existant sur réseau souterrain sans terrassement	5	286.89 €	0%	1 434.45 €
Accès Réseau				
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	3	268.80 €	0%	806.40 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm² Alu	240	17.19 €	0%	4 125.60 €
Dépose				
Dépose support bois	5	72.79 €	0%	363.95 €
Dépose réseaux aériens BT en mètre	220	2.08 €	0%	457.60 €
Dépose raccordement aéro-souterrain BT	3	95.81 €	0%	287.43 €
Dépose support béton	3	279.19 €	0%	837.57 €
Equipements BT				
Fourniture et pose d'un départ monobloc 400 A pour TUR	1	155.52 €	0%	155.52 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	3	144.86 €	0%	434.58 €
Etude et constitution de dossier réseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Mise en chantier réseau aérien	1	658.51 €	0%	658.51 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 3	5	1 135.32 €	0%	5 676.60 €
Travaux Aériens BT (série 5500)				
Implantation support BT d'arrêt béton ou Angle fort	2	1 744.89 €	0%	3 489.78 €

Total HT	25 420.89 €
Montant TVA	0.00 €
Total TTC	25 420.89 €

Terrassement longitudinal à av Tassigny et transversal (environ 240m) + fourreaux éventuels par CUMPM en remise gratuite
Fouilles ponctuelles + fourniture et pose supports, câbles et coffrets par ERDF à charge financière ERDF

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Interlocuteur technique : DELALLEAU Eric
Téléphone : 04 42 14 18 63

Objet : DC25/009731 - P102
PK324 à PK394 – Stade Eynaud – Sainte Trinité

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
*Raccordement câble BT sur émergence existante	3	140.33 €	0%	420.99 €
*Ajout d une direction réseau BT en REMBT	1	180.52 €	0%	180.52 €
*Fourniture pose et raccordement d un ensemble REMBT G3 450	1	592.08 €	0%	592.08 €
Réalisation d une dérivation pour reprise branchement existant sur réseau souterrain sans terrassement	1	286.89 €	0%	286.89 €
Réalisation d une jonction souterraine réseaux BT sans terrassement	1	405.63 €	0%	405.63 €
Accès Réseau				
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	2	268.80 €	0%	537.60 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture câble BT Brt souterrain 35 mm² Alu	15	5.21 €	0%	78.15 €
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm² Alu	2	17.19 €	0%	34.38 €
Dépose				
Dépose support béton	1	279.19 €	0%	279.19 €
Dépose support bois	3	72.79 €	0%	218.37 €
Dépose réseaux aériens BT en mètre	140	2.08 €	0%	291.20 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Mise en chantier réseau aérien	1	658.51 €	0%	658.51 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Tranchée sous chaussée lourde environnement 3	15	200.85 €	0%	3 012.75 €
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 3	2	1 135.32 €	0%	2 270.64 €

Total HT	11 054.00 €
Montant TVA	0.00 €
Total TTC	11 054.00 €

Terrassement + fourniture et pose supports, cables et coffrets par ERDF à charge financière ERDF

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Interlocuteur technique : DELALLEAU Eric
Téléphone : 04 42 14 18 63

Objet : DC25/009731 - P103
PK436 à PK507 - traverse MAGNAN - bd MAGNAN

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Articles spéciaux				
Circulation manuelle alternée 16heures*33.56euros/h	1	536.96 €	0%	536.96 €
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
*Raccordement câble BT dans un poste HTA BT existant	1	197.92 €	0%	197.92 €
Remontée aéro-souterraine BT toutes sections	1	709.78 €	0%	709.78 €
*Fourniture pose et raccordement d un ensemble REMBT G3 450	1	592.08 €	0%	592.08 €
Réalisation d une dérivation pour reprise branchement existant sur réseau souterrain sans terrassement	2	286.89 €	0%	573.78 €
Accès Réseau				
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	2	268.80 €	0%	537.60 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm² Alu	120	17.19 €	0%	2 062.80 €
Fourniture câble BT Brt souterrain 35 mm² Alu	4	5.21 €	0%	20.84 €
Dépose				
Dépose support bois	1	72.79 €	0%	72.79 €
Dépose support béton	1	279.19 €	0%	279.19 €
Dépose réseaux aériens BT en mètre	70	2.08 €	0%	145.60 €
Équipements BT				
Fourniture et pose d un départ monobloc 400 A pour TUR	1	155.52 €	0%	155.52 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	1	144.86 €	0%	144.86 €
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau aérien	1	658.51 €	0%	658.51 €
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée lourde environnement 3	120	94.73 €	0%	11 367.60 €
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 3	2	1 135.32 €	0%	2 270.64 €

Total HT	22 113.57 €
Montant TVA	0.00 €
Total TTC	22 113.57 €

Terrassement par ERDF (environ 120m) en surlargeur (opportunité raccordement immeuble neuf Le Lorenzo) à charge financière CUMPM
Fourniture et pose supports, cables et coffrets par ERDF à charge financière CUMPM

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Interlocuteur technique : DELALLEAU Eric
Téléphone : 04 42 14 18 63

Objet : DC25/004030 - P104
PK531 à PK638 - av GAUDIBERT - imp GOUFFONNE

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
*Ajout d une direction réseau BT en REMBT	7	180.52 €	0%	1 263.64 €
Réalisation d une dérivation pour reprise branchement existant sur réseau souterrain sans terrassement	3	286.89 €	0%	860.67 €
*Fourniture pose et raccordement d un ensemble REMBT G3 450	3	592.08 €	0%	1 776.24 €
Remontée aéro-souterraine BT toutes sections	4	709.78 €	0%	2 839.12 €
*Raccordement câble BT sur émergence existante	1	140.33 €	0%	140.33 €
Accès Réseau				
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	2	268.80 €	0%	537.60 €
Branchements Aériens.				
Branchement aérien monophasé 12 kVA	2	713.63 €	0%	1 427.26 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture câble BT Brt souterrain 35 mm² Alu	8	5.21 €	0%	41.68 €
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm² Alu	200	17.19 €	0%	3 438.00 €
Dépose				
Dépose support béton	3	279.19 €	0%	837.57 €
Dépose support bois	4	72.79 €	0%	291.16 €
Dépose raccordement aéro-souterrain BT	1	95.81 €	0%	95.81 €
Dépose réseaux aériens BT en mètre	130	2.08 €	0%	270.40 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	2	144.86 €	0%	289.72 €
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Mise en chantier réseau aérien	1	658.51 €	0%	658.51 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Tranchée sous chaussée lourde environnement 3	200	200.85 €	0%	40 170.00 €
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 3	3	1 135.32 €	0%	3 405.96 €
Travaux Aériens BT (série 5500)				
Implantation support BT d'arrêt béton ou Angle fort	3	1 744.89 €	0%	5 234.67 €

Total HT	65 365.44 €
Montant TVA	0.00 €
Total TTC	65 365.44 €

Terrassement par ERDF (environ 200m) à charge financière CUMPM
Fourniture et pose supports, câbles et coffrets par ERDF à charge financière CUMPM

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Interlocuteur technique : DELALLEAU Eric

Téléphone : 04 42 14 18 63

Objet : DC25/004031 - P105

PK900 à PK1009 - av TOMASI - Pharmacie

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
*Raccordement câble BT sur émergence existante	2	140.33 €	0%	280.66 €
Remontée aéro-souterraine BT toutes sections	4	709.78 €	0%	2 839.12 €
*Ajout d une direction réseau BT en REMBT	4	180.52 €	0%	722.08 €
*Fourniture pose et raccordement d un ensemble REMBT G3 450	4	592.08 €	0%	2 368.32 €
Réalisation d une dérivation pour reprise branchement existant sur réseau souterrain sans terrassement	2	286.89 €	0%	573.78 €
Accès Réseau				
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	2	268.80 €	0%	537.60 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm² Alu	150	17.19 €	0%	2 578.50 €
Fourniture câble BT Brt souterrain 35 mm² Alu	24	5.21 €	0%	125.04 €
Dépose				
Dépose support béton	2	279.19 €	0%	558.38 €
Dépose support bois	4	72.79 €	0%	291.16 €
Dépose réseaux aériens BT en mètre	150	2.08 €	0%	312.00 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	1	144.86 €	0%	144.86 €
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau aérien	1	658.51 €	0%	658.51 €
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Tranchée sous chaussée lourde environnement 3	170	200.85 €	0%	34 144.50 €
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 3	2	1 135.32 €	0%	2 270.64 €
Travaux Aériens BT (série 5500)				
Reprise branchemt aérien isolé ou aéro-sout. lors de renforcent de réseau	1	136.27 €	0%	136.27 €
Implantation support BT d'arrêt béton ou Angle fort	3	1 744.89 €	0%	5 234.67 €
Raccordement PRC sur ligne existante.	1	208.03 €	0%	208.03 €

Total HT	55 771.22 €
Montant TVA	0.00 €
Total TTC	55 771.22 €

Terrassement par ERDF (environ 170m) à charge financière ERDF

Fourniture et pose supports, câbles et coffrets par ERDF à charge financière ERDF

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Objet : DC25/011036 - P106

PK1147 et PK1354 – Carrefour Valmante depuis le côté boulangerie – Rue du Roi RENE

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Remontée aéro-souterraine BT toutes sections	1	709.78 €	0%	709.78 €
*Ajout d une direction réseau BT en REMBT	3	180.52 €	0%	541.56 €
*Fourniture pose et raccordement d un ensemble REMBT G3 450	1	592.08 €	0%	592.08 €
Réalisation d une dérivation pour reprise branchement existant sur réseau souterrain sans terrassement	1	286.89 €	0%	286.89 €
Réalisation d une jonction souterraine réseaux BT sans terrassement	4	405.63 €	0%	1 622.52 €
Accès Réseau				
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	2	268.80 €	0%	537.60 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm² Alu	125	17.19 €	0%	2 148.75 €
Fourniture câble BT Brt souterrain 35 mm² Alu	30	5.21 €	0%	156.30 €
Dépose				
Dépose support béton	1	279.19 €	0%	279.19 €
Dépose support bois	1	72.79 €	0%	72.79 €
Dépose Branchement aéro-souterrain	3	125.22 €	0%	375.66 €
Dépose raccordement aéro-souterrain BT	2	95.81 €	0%	191.62 €
Dépose réseaux aériens BT en mètre	10	2.08 €	0%	20.80 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	1	144.86 €	0%	144.86 €
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau aérien	1	658.51 €	0%	658.51 €
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Terrassements et cables en domaine privé				
*Fourniture et pose câble sur paroi < ou = 95°, Liaison entre CCPC et premier coffret. Par mètre de canalisation.	10	24.60 €	0%	246.00 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 3	5	1 135.32 €	0%	5 676.60 €
Tranchée sous chaussée lourde environnement 3	125	200.85 €	0%	25 106.25 €
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée lourde environnement 3	30	94.73 €	0%	2 841.90 €
Travaux Aériens BT (série 5500)				
Reprise branchemt aérien isolé ou aéro-sout. lors de renforcent de réseau	3	136.27 €	0%	408.81 €
Implantation support BT d'arrêt béton ou Angle fort	1	1 744.89 €	0%	1 744.89 €
Mise à la terre du neutre BT	1	436.54 €	0%	436.54 €

Total HT 46 587.00 €
Montant TVA 0.00 €
Total TTC 46 587.00 €

Terrassement par ERDF (environ 125m) à charge financière CUMPM

Fourniture et pose supports, cables et coffrets par ERDF à charge financière CUMPM

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Interlocuteur technique : DELALLEAU Eric

Téléphone : 04 42 14 18 63

Objet : DC25/011769 - P201

PK200 à PK280 – Camping municipal - Cimetière

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires HTA toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	6	766.35 €	0%	4 598.10 €
Accès Réseau				
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	3	448.00 €	0%	1 344.00 €
Canalisation HTA toutes zones (série 1500)				
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm² Alu	240	27.00 €	0%	6 480.00 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Tranchée sous chaussée lourde environnement 3	80	200.85 €	0%	16 068.00 €
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée lourde environnement 3	160	94.73 €	0%	15 156.80 €
Fouille confection accessoire HTA tranchée sous chaussée lourde environnement 3	6	1 892.20 €	0%	11 353.20 €

Total HT	56 787.20 €
Montant TVA	0.00 €
Total TTC	56 787.20 €

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Interlocuteur technique : DELALLEAU Eric
Téléphone : 04 42 14 18 63

Objet : DC25/011769 - P202
PK290 à PK390 Cimetière – Sainte Trinité

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
*Réalisation d'une dérivation souterraine réseaux BT sans terrassement	1	434.31 €	0%	434.31 €
Réalisation d'une jonction souterraine réseaux BT sans terrassement	3	405.63 €	0%	1 216.89 €
Accès Réseau				
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	1	268.80 €	0%	268.80 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm² Alu	100	17.19 €	0%	1 719.00 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Etude et constitution de dossier réseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 3	4	1 135.32 €	0%	4 541.28 €
Tranchée sous chaussée lourde environnement 3	100	200.85 €	0%	20 085.00 €
Total HT				30 052.38 €
Montant TVA				0.00 €
Total TTC				30 052.38 €

Le 12 octobre 2015

CHIFFRAGE DE TRAVAUX ELECTRICITE

Interlocuteur technique : DELALLEAU Eric

Téléphone : 04 42 14 18 63

Objet : DC25/011769 - P203

PK564 à PK630 – Résidence Montmorency

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Réalisation d'une jonction souterraine réseaux BT sans terrassement	4	405.63 €	0%	1 622.52 €
Accessoires HTA toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	2	766.35 €	0%	1 532.70 €
Accès Réseau				
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d'artère	1	448.00 €	0%	448.00 €
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	2	268.80 €	0%	537.60 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm² Alu	132	17.19 €	0%	2 269.08 €
Canalisation HTA toutes zones (série 1500)				
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm² Alu	66	27.00 €	0%	1 782.00 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Etude et constitution de dossier réseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	0%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.38 €	0%	860.38 €
Terrassements et pose en zone difficile, série S1500				
Fouille confection accessoire HTA tranchée sous chaussée lourde environnement 3	2	1 892.20 €	0%	3 784.40 €
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 3	4	1 135.32 €	0%	4 541.28 €
Tranchée sous chaussée lourde environnement 3	66	200.85 €	0%	13 256.10 €
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée lourde environnement 3	132	94.73 €	0%	12 504.36 €

Total HT	44 065.14 €
Montant TVA	0.00 €
Total TTC	44 065.14 €

**ANNEXE 4 : AVANT-PROJET DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX ELECTRIQUES AERIENS DE L'OCCUPANT
SUR LA SECTION 3 DU BHNS CASTELLANE / LUMINY**

TRONCON N°1 OBELISQUE MAZARGUES (PK 0) - CAMPING (PK 193)

PK	Type de support	Position sur trottoir	Analyse de l'existant			Avant-projet d'enfouissement			
			gêne PMR ?	gêne station BHNS ?	gêne voie verte (2,50m minimum libre de tout obstacle) ?	Support à déposer ?	Nb bchts à reprendre en souterrain	Nb supports voies adjacentes à remplacer par bétons arrêt	Nb coffrets REMBT à poser
37	béton en arrêt	contre clôture	non	non	oui	oui	0	2	3
74	bois	contre clôture	non	non	oui	oui	0	0	0
101	bois	contre clôture	non	non	oui	oui	2	0	0
131	bois	contre clôture	non	non	oui	oui	1	0	0
162	bois	contre clôture	non	non	oui	oui	0	0	0
193	béton en arrêt	contre clôture	non	non	non	oui	2	0	1
						6 supports déposés	5	2	4

commentaires

- PK37 ==> la suppression du poteau implique la création de 2 départs BT du poste RONDSHELL donc nécessité d'accord de la boulangerie en cours d'installation
- toutes les intégrations de coffrets à mur riverain nécessitent l'accord du riverain.

TRONCON N°2 Stade EYNAUD (PK 324) - STE TRINITE (PK 394)

Analyse de l'existant					Avant-projet d'enfouissement			
PK	Type de support	Position sur trottoir	gêne PMR ?	gêne station BHNS ?	Support à déposer ?	Nb bchts à reprendre en souterrain	Nb supports voies adjacentes à remplacer par bétons arrêt	Nb coffrets REMBT à poser
324	bois	contre clôture	non	oui	oui	1	0	0
357	bois	en alignement clôture	non	oui	oui	0	0	0
393	béton en arrêt	à 0,80m clôture	oui	non	oui	3	0	1
394	bois	sur futur terre-plein	non	non	oui	0	0	0

4 supports
déposés

4

0

1

commentaires

- toutes les intégrations de coffrets à mur riverain nécessitent l'accord du riverain

TRONCON N°3 tse MAGNAN (PK 436) - MIDAS - LORENZO - bd MAGNAN (PK 507)

Analyse de l'existant					Avant-projet d'enfouissement			
PK	Type de support	Position sur trottoir	gêne PMR ?	gêne station BHNS ?	Support à déposer ?	Nb bchts à reprendre en souterrain	Nb supports voies adjacentes à remplacer par bétons arrêt	Nb coffrets REMBT à poser
436	béton en passage	contre clôture	non	non	oui	1	0	0
468	bois	contre clôture	non	non	à conserver	1	0	0
507	bois en arrêt	contre clôture	non	non	oui	0	0	1

2 supports
déposés

2

0

1

commentaires

- toutes les intégrations de coffrets à mur riverain nécessitent l'accord du riverain
- le support bois à conserver PK468 est situé juste après Midas ; il en part le bcht aérien d'une habitation isolée dans sa parcelle
- la pose du cable BT souterrain sera faite dès 2015 à l'occasion du raccordement du LORENZO

TRONCON N°4 av GAUDIBERT (PK 531) - imp GOUFFONNE (PK 639)

Analyse de l'existant					Avant-projet d'enfouissement			
PK	Type de support	Position sur trottoir	gêne PMR ?	gêne station BHNS ?	Support à déposer ?	Nb bchts à reprendre en souterrain	Nb supports voies adjacentes à remplacer par bétons arrêt	Nb coffrets REMBT à poser
531	bois	contre clôture	non	non	oui	2	1	1
557	béton en passage	contre clôture	non	non	oui	0	1	1
585	bois	contre clôture	non	non	à conserver	1	0	0
614	bois	à 0,40m clôture	non	non	oui	1	0	0
638	béton en arrêt	en alignement clôture	non	non	oui	2	1	1

4 supports déposés	6	3	3
--------------------	---	---	---

commentaires

- toutes les intégrations de coffrets à mur riverain nécessitent l'accord du riverain
- la disparition du support PK557 demandera le transfert du bcht aérien du n°3 Gaudibert sur le support à implanter av Gaudibert
- le support bois à conserver PK585 est situé vers le n°78 Tassigny ; il en part le bcht aérien d'une habitation isolée dans sa parcelle
- les 2 supports bois PK558 et PK639 sont à passer en béton en arrêt : ils sont situés en retrait de l'av Tassigny

TRONCON N°5 av TOMASI (PK 900) - Pharmacie (PK 1008)

Analyse de l'existant					Avant-projet d'enfouissement			
PK	Type de support	Position sur trottoir	gêne PMR ?	gêne station BHNS ?	Support à déposer ?	Nb bchts à reprendre en souterrain	Nb supports voies adjacentes à remplacer par bétons arrêt	Nb coffrets REMBT à poser
900	bois	contre mur à démolir en retrait	non	non	à changer	0	1	1
905	bois en arrêt	sur trottoir étroit	oui	non	oui	1	0	1
906	bois	en retrait	non	non	à changer	0	1	1
917	béton en passage	en alignement clôture	oui	non	oui	1	0	0
947	bois	contre caniveau	oui	non	oui	1	0	0
949	bois	contre clôture	non	non	à conserver	1	0	0
1008	béton en arrêt	contre clôture	non	non	oui	0	0	1
1009	béton en arrêt	contre clôture	non	non	à créer	1	1	0

4 supports
déposés

5

3

4

commentaires particuliers

- toutes les intégrations de coffrets à mur riverain nécessitent l'accord du riverain
- le support PK900 sert à alimenter l'aérien de la rue Tomasi ; il est à passer en béton en arrêt ; il est en retrait de Tassigny
- le support PK906 sert à alimenter tout un réseau aérien en aval ; il est à passer en béton en arrêt ; il est en retrait de Tassigny
- le support bois à conserver PK949 sert au bcht aérien d'une habitation en retrait d'1 mètre
- le support PK1009 sert à alimenter Renault via un support intermédiaire situé en contrebas du talus

TRONCON N°6 Carrefour VALMANTE du côté Boulangerie (PK 1147) à la rue du ROI RENE (PK1354)

Analyse de l'existant					Avant-projet d'enfouissement			
PK	Type de support	Position sur trottoir	gêne PMR ?	gêne station BHNS ?	Support à déposer ?	Nb bchts à reprendre en souterrain	Nb supports voies adjacentes à remplacer par bétons arrêt	Nb coffrets REMBT à poser
1147	béton en arrêt	sur futur terre plein	non	non	à déplacer	3	0	0
1205	bois	en retrait du pont	non	non	à conserver	0	0	0
1354	bois en arrêt	côté falaise	non	non	à déplacer	0	0	0

0 support déposé	3	0	0
---------------------	---	---	---

commentaires particuliers

- toutes les intégrations de coffrets à mur riverain nécessitent l'accord du riverain

TRONCON N°7 Lotissement Valmont PK1814

Analyse de l'existant						Avant-projet d'enfouissement			
PK	Type de support	Position sur trottoir	gêne PMR ?	gêne station BHNS ?	gêne voie verte (2,50m minimum libre de tout obstacle) ?	Support à déposer ?	Nb bchts à reprendre en souterrain	Nb supports voies adjacentes à remplacer par bétons arrêt	Nb coffrets REMBT à poser
1813	béton en arrêt	côté falaise	non	non	oui	à conserver	0	0	0

0 support
déposé

0

0

0

commentaires particuliers

- toutes les intégrations de coffrets à mur riverain nécessitent l'accord du riverain
- le support PK1813 sert au franchissement de la falaise ; cette dernière est sécurisée par du grillage ==> par dérogation aux règles "voie verte" ce support sera conservé.